

Distr.
GENERALE

A/CONF.157/PC/62
20 avril 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME
Comité préparatoire
Quatrième session
Genève, 19-30 avril 1993
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

ETAT D'AVANCEMENT DES PUBLICATIONS, DES ETUDES ET DE
LA DOCUMENTATION A ETABLIR POUR LA CONFERENCE MONDIALE

Autres études

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 46/116, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un nombre limité de brèves études analytiques et concrètes sur les six objectifs de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme énoncés dans sa résolution 45/155.
2. Dans cette même résolution, elle a aussi encouragé spécifiquement le Président de la Commission des droits de l'homme, les présidents ou autres membres désignés des organes qui s'occupent des droits de l'homme, y compris les présidents d'organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou leurs représentants désignés, ainsi que les rapporteurs spéciaux et les présidents ou membres désignés de groupes de travail à participer en tant qu'observateurs, selon qu'il conviendra, aux travaux du Comité préparatoire et de la Conférence.
3. Elle a également prié les gouvernements, les institutions spécialisées, les autres organisations internationales, les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales et non gouvernementales qui s'occupent des droits de l'homme d'apporter leur concours au Comité préparatoire et de faire connaître à celui-ci, par l'intermédiaire du Secrétaire général, leurs vues et recommandations concernant la Conférence et ses préparatifs, ainsi que de participer activement à la Conférence.

4. Conformément aux dispositions ci-dessus, le Secrétariat a réuni une série d'études et de recommandations émanant des organisations non gouvernementales, des organes de l'ONU créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des organisations régionales de défense des droits de l'homme qui ont répondu à la demande de l'Assemblée générale. Le Secrétariat a reçu un certain nombre de communications qui sont publiées sous forme d'additifs 1 à 7 au présent document.
